

REPUBLIQUE FRANCAISE

NOUVELLE-CALEDONIE

 GOUVERNEMENT

N° 2021- 2567 /GNC

du 29 décembre 2021

<u>Ampliations :</u>	
H-C	1
DTE	1
Intéressés	47
JONC	1
Archives	1

ARRETE

**admettant des entreprises au bénéfice de « l'allocation de soutien Covid-19 »
 durant les périodes de confinement**

Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie ;

Vu la loi modifiée n° 99-210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie ;

Vu la délibération modifiée n° 40/CP du 29 juin 2020 instituant des mesures de soutien aux secteurs durablement touchés par les conséquences économiques liées à la crise de la Covid-19 ;

Vu la délibération n° 129 du 11 février 2021 fixant le nombre de membres du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu la délibération n° 2021-59D/GNC du 22 juillet 2021 chargeant les membres du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie d'une mission d'animation et de contrôle d'un secteur de l'administration ;

Vu l'arrêté n° 2021-8440/GNC-Pr du 15 juillet 2021 constatant la prise de fonctions des membres du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu l'arrêté n° 2021-8442/GNC-Pr du 15 juillet 2021 constatant la prise de fonctions du président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu l'arrêté n° 2021-8776/GNC-Pr du 15 juillet 2021 constatant la fin de fonctions de M. Samuel Hnepeune et la prise de fonction de M. Vaimu'a Muliava en qualité de membre du gouvernement de Nouvelle-Calédonie ;

Accusé de réception en préfecture
 988-229880018-20211229-2021-2567-GNC-AI
 Date de l'émission : 30/12/2021
 Date de réception préfecture : 30/12/2021

Vu l'arrêté 2021-8444/GNC-Pr du 22 juillet 2021 constatant la prise de fonction de la vice-présidente du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu l'arrêté n° 2020-469/GNC du 23 mars 2021 fixant les modalités de versement de « l'allocation de soutien Covid-19 » durant la période de confinement ;

Vu l'arrêté conjoint n° 2021-10512 du 6 septembre 2021 portant diverses mesures relatives à la lutte contre la propagation du virus covid-19 à l'intérieur de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu l'arrêté n° 2021-11490 du 4 octobre 2021 modifiant l'arrêté n° 2021-10512 du 6 septembre 2021 portant diverses mesures relatives à la lutte contre la propagation du virus covid-19 à l'intérieur de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu les demandes motivées présentées par les entreprises concernées, pour bénéficier de « l'allocation de soutien Covid-19 » durant les périodes de confinement fixées par arrêtés,

ARRETE

Article 1^{er} : Le bénéfice de « l'allocation de soutien Covid-19 » est accordé aux entreprises et aux employeurs de gens de maison placés dans l'impossibilité de mettre en place les mesures de prévention nécessaires pour protéger la santé des salariés ou de la clientèle du 07 septembre 2021 jusqu'à la fin des périodes de confinement fixées par arrêté conjoint.

L'allocation est versée selon les modalités prévues aux articles 1^{er} à 9 de la délibération modifiée n° 40/CP du 29 juin 2020 susvisée.

Enseigne	Ridet	Secteur d'activité	Nombre de salariés concernés
Philippe MALAGA	0530960.001	Activités des ménages en tant qu'employeurs de personnel domestique	1
Nicolas DELVAU	161084_.000	Activités des ménages en tant qu'employeurs de personnel domestique	1
Soazic PREVOST	3959500.000	Activités des ménages en tant qu'employeurs de personnel domestique	1
Jean-pierre MALE	2961600.0__	Activités des ménages en tant qu'employeurs de personnel domestique	1
Marie-Catherine DALY	0021932.000	Activités des ménages en tant qu'employeurs de personnel domestique	1
Nicolas CARILLO	0089489.000	Activités des ménages en tant qu'employeurs de personnel domestique	1
Rosine HERVE	5968300.000	Activités des ménages en tant qu'employeurs de personnel domestique	1
Michèle BARRE	0156927.000	Activités des ménages en tant qu'employeurs de personnel domestique	1
Hughes MUSSLIN	041708_.	Activités des ménages en tant qu'employeurs de personnel domestique	1

Accusé de réception en préfecture
988-229880018-20211229-20212567GNC-AI
Date de télétransmission : 30/12/2021
Date de réception préfecture : 30/12/2021

Philippe BARRIOL	0032635.001	Activités des ménages en tant qu'employeurs de personnel domestique	1
Aude LASSEUR	1200260.000	Activités des ménages en tant qu'employeurs de personnel domestique	1
Corinne BURET	0471900.01_	Activités des ménages en tant qu'employeurs de personnel domestique	1
Joseph IVA	151336_.000	Activités des ménages en tant qu'employeurs de personnel domestique	1
Stéphane IOOS	55400__.	Activités des ménages en tant qu'employeurs de personnel domestique	1
Maria TERREAU	1299050.001	Activités des ménages en tant qu'employeurs de personnel domestique	1
Monique WO	20779__.001	Activités des ménages en tant qu'employeurs de personnel domestique	1
Yann CHERRI	0039720.00_	Activités des ménages en tant qu'employeurs de personnel domestique	1
Marion GENTELET	62497__.	Activités des ménages en tant qu'employeurs de personnel domestique	1
Matthieu NEUGI	8255200.000	Activités des ménages en tant qu'employeurs de personnel domestique	1
Dhyana MULLIAH-BALLANGER	89422__.	Activités des ménages en tant qu'employeurs de personnel domestique	1
Jean-philippe VOLLMER	0085983.000	Activités des ménages en tant qu'employeurs de personnel domestique	1
Ralf CLASEN	0058578.002	Activités des ménages en tant qu'employeurs de personnel domestique	1
Dominique LECLERC	4879100.0__	Activités des ménages en tant qu'employeurs de personnel domestique	1
Mathilde MOYEN	1024680.01_	Activités des ménages en tant qu'employeurs de personnel domestique	1
Ivanna DJOEMADI	0087339.000	Activités des ménages en tant qu'employeurs de personnel domestique	1
Françoise VERGÈS	0029129.001	Activités des ménages en tant qu'employeurs de personnel domestique	1
Yves THÉVENET	0026909.001	Activités des ménages en tant qu'employeurs de personnel domestique	1
Marthe ARPIN	1498310.01_	Activités des ménages en tant qu'employeurs de personnel domestique	1

Accusé de réception en préfecture
088 22880048 20211220 2021 2567GNC-AL
Date de télétransmission : 30/12/2021
Date de réception préfecture : 30/12/2021

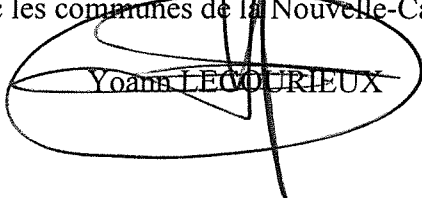
Ghyselaine PONNAMAH	0034940.000	Activités des ménages en tant qu'employeurs de personnel domestique	1
Colette NEUGI	1644300.000	Activités des ménages en tant qu'employeurs de personnel domestique	1
Maèva MARA	120099_.000	Activités des ménages en tant qu'employeurs de personnel domestique	1
Michele NICOLAS	89548000	Activités des ménages en tant qu'employeurs de personnel domestique	1
AUPRES DE VOUS	1326073.001	Autres services personnels n.c.a.	2
Philippe OFFRET	0034098.002	Activités des ménages en tant qu'employeurs de personnel domestique	1
Françoise SAGNET	1482300.____	Activités des ménages en tant qu'employeurs de personnel domestique	1
Bernard DE BERROA	6020900.1__	Activités des ménages en tant qu'employeurs de personnel domestique	1
Monique BLUSTENNE	22953000	Activités des ménages en tant qu'employeurs de personnel domestique	1
Lionel DEBIEN	1578700.2__	Activités des ménages en tant qu'employeurs de personnel domestique	1
Denis DALY	0039469.002	Activités des ménages en tant qu'employeurs de personnel domestique	1
Yan GUEPY	2569700.____	Activités des ménages en tant qu'employeurs de personnel domestique	1
Berthie ROHRBACHER	4222100.000	Activités des ménages en tant qu'employeurs de personnel domestique	1
Josiane RIO	16466_.____	Activités des ménages en tant qu'employeurs de personnel domestique	1
Claude CORDIER	2551700.1__	Activités des ménages en tant qu'employeurs de personnel domestique	1
Marc FOSSET	0000000.000	Activités des ménages en tant qu'employeurs de personnel domestique	1
Karine VALLIENNE	0000000.000	Activités des ménages en tant qu'employeurs de personnel domestique	1
Jocelyn METAIS	4383900.0__	Activités des ménages en tant qu'employeurs de personnel domestique	1

Accusé de réception en préfecture
988-229880018-20211229-2021-2567GNC-AI
Date de télétransmission : 30/12/2021
Date de réception préfecture : 30/12/2021

Guy DELANNAY	14678 __. __	Activités des ménages en tant qu'employeurs de personnel domestique	1
--------------	--------------	---	---

Article 2 : Le présent arrêté sera notifié aux intéressés, transmis au haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie et publié au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie.

En l'absence de M. Thierry SANTA,
 Le membre du gouvernement
 chargé des politiques de développement,
 de l'aménagement et de la cohésion
 du territoire des contrats de développement
 et du suivi des grands projets, de l'assurance, du
 droit civil, du droit commercial
 et des questions monétaires,
 de la francophonie en lien avec le président,
 de l'audiovisuel et des relations
 avec les communes de la Nouvelle-Calédonie


 Yoann LECOURIEUX

Le président du gouvernement
 de la Nouvelle-Calédonie



Louis MAPOU

Accusé de réception en préfecture
 988-229880018-20211229-2021-2567GNC-AI
 Date de télétransmission : 30/12/2021
 Date de réception préfecture : 30/12/2021